Accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES

1996/0033(COS) - 01/10/1995

La première proposition de directive de la Commission sur le congé parental date de 1983. A plusieurs reprises, le Conseil s'est efforcé d'arriver à un résultat, sans succès, puique l'unanimité était requise. En 1993, après le dernier échec du veto de la Grande-Bretagne, la Commission a décidé d'engager une initiative sur la base du protocole social.